

Compte rendu de séance

Conseil Municipal du 24 octobre 2017

Présents :

Vincent CHANTREAU, Didier CHAPOULIE, Jean-Louis CHAULIAGUET, Gisèle CHEVALLIER, Yves DELLAC, Jacques DEMEUZOY, Jean-Claude FOURSAC, Laurent MARTIN, Jean-Charles MAZEYRAC.

Absents excusés. Marc MORAND, Ariane PEYRONIE

A débuté à 20h30

Secrétaire de séance : Jacques DEMEUZOY

Point 01 – Délibération pour répondre au CDG46

Le Maire propose de nommer Monsieur Bernard Paramelle au grade supérieur en qualité d'Adjoint technique principal.

Pas d'observation particulière

Voté à l'unanimité.

Point 02 – Révision des tarifs de la salle des Fêtes pour 2018

Considérant que l'ensemble des charges liées à la gestion de la salle des fêtes augmentait en 2017 (assurance, contrôles techniques ...);

Le Conseil propose de ne pas répercuter la totalité des augmentations et de se limiter à une hausse raisonnable pour l'année 2018.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer une pénalité de 300 € au preneur si la location est effectuée par un habitant du village pour le compte d'un tiers dans le seul but de bénéficier d'un tarif préférentiel.

Remise des clefs le jeudi à 14h00. Les clefs doivent être rendues le lundi à 11h00.

Voté à l'unanimité.

Point 03 – Participation financière pour les enfants scolarisés à Lissac

Le maire indique que lors d'une rencontre avec les élus de la mairie de Lissac au mois de juin dernier il avait été évoqué les deux points suivants :

- 600 euros par an et par enfant,
- un paiement ne débutant qu'au premier janvier 2018 pour nous permettre de payer l'acquisition du minibus (le solde à financer après les crédits obtenus au titre de la réserve parlementaire),

Nous venons de recevoir une lettre recommandée qui présente un tout autre cadre :

- 800 euros par an et par enfant.
- 180 euros en plus par an et par enfant pour les activités du périscolaire,
- Un paiement dès septembre 2017.

Le Maire donne les éléments suivants :

Les 800 euros représentent une augmentation de plus de 30 % du tarif initial.

Les 180 euros demandés au titre du périscolaire aggravent encore cette augmentation.

Le Maire précise que le code de l'éducation dans son article L 212-8 présente le cadre suivant :

1- La participation financière doit être fixée d'un commun accord entre les deux communes. Cela ne peut découler d'une décision unilatérale.

2- Les activités liées au périscolaire ne peuvent en aucun cas être facturées aux communes qui envoient des enfants : soit elles sont gratuites, soit elles sont facturées aux familles.

Le conseil mandate le Maire pour répondre à Lissac en proposant une rencontre afin de trouver une solution solide et pérenne.

Voté à l'unanimité.

Point 04 – Voirie

Les derniers panneaux de signalisation ont été livrés le 23 octobre 2017, ils seront rapidement installés par nos Cantonniers, l'accès à Fons par Issepts sera sécurisé.

La deuxième phase, **arrivée par Figeac**, sera activée selon les possibilités budgétaires de la commune.

Voté à l'unanimité.

Point 05 – Questions diverses

Chauffage de l'église :

Les devis sont en cours d'étude, les travaux seront réalisés le premier trimestre 2019.

Voté à l'unanimité.

Salle des Fêtes :

- Charriot de la cantine sera mis à la disposition de la salle des fêtes par nos cantonniers.

Voté à l'unanimité.

- Nos cantonniers tailleront la haie à gauche de la salle des fêtes, Yves DELLAC se mettra en relation avec Nathalie pour planifier ce travail.

Voté à l'unanimité.

Fin du Conseil Municipal à 22h00

